

Relevé de décisions du groupe de travail
« ENERGIE – FORET – MILIEUX NATURELS »
Réunion du 18 février 2015 14h30 à Tulle aggro
Référent : Alain CHEZE

Participants

Présents :

- Maxime BALLER, Responsable du pôle Services à la population – Tulle Agglo
- Eric BELLOUIN, Président SM Pays de Tulle
- Alain BORDES, Responsable « Mise en Œuvre du Développement Durable » – DDT 19
- Alain CHEZE, Délégué syndical / délégué communautaire – Pays de Tulle/ Tulle Agglo
- Laure FERRIER, Co-directrice – Union régionale des communes forestières
- Elodie GAILLAC, Animatrice Leader Pays de Tulle
- Bruno GENEIX, Technicien forestier – CNPF
- Gaël LAMOURY, Délégué général – Bois Lim
- Jean-Pierre MURAT, Président – Urba Tulle
- Marion NEYRAT-DUSSON, Animatrice Actions Economiques Territorialisées Pays de Tulle
- Pierre PEYRAT, Conseiller Espace Info Energie, Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement de la Corrèze
- Michel RIVAL, Conseiller forestier - Chambre d'agriculture de la Corrèze
- Annie SOULARUE, Elue –Chambre d'agriculture de la Corrèze
- Cédric SOUS, Chargé de mission énergie – Agence de l'Environnement et de Maîtrise de l'Energie
- Gérard TAVERT, Trésorier de l'Association AVEHC

Excusés :

- Grégoire GONTHIER, Chargé de mission Bois Energie – CRPF
- Eric SAUBION, Chargé de mission « Mise en Œuvre du Développement Durable » – DDT 19

Rappel de l'ordre du jour/objectifs de la rencontre

Ordre du jour :

- ④ Présentation de la candidature Leader
- ④ Présentation, dans les grandes lignes, du cahier des charges « Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte »
- ④ Présentation du rôle et des missions du groupe de travail, chantiers 2015.

Monsieur BELLOUIN rappelle le rôle du groupe de travail :

- ④ Échange/avis sur les projets de l'axe 3 LEADER
- ④ Montage du projet de l'appel à projet territoire à énergie positive
- ④ Propose et étudie la faisabilité de projets collectifs : ex chaufferie bois
- ④ Observe des expériences lien avec la Coopération Leader

Les grands principes encadrant la démarche Pays sont :

Eviter le saupoudrage et la logique de guichet en favorisant l'émergence d'actions structurantes au service du projet de territoire du Pays de Tulle.

Veiller à la transversalité des projets en vue d'impulser des projets coordonnés, concertés et complémentaires pour l'attractivité du Pays de Tulle.

Eviter la récurrence d'actions identiques en s'assurant de l'effet levier recherché.

Favoriser la mise en réseau des acteurs, de leurs compétences, leurs expériences, leurs moyens.

Penser les programmes (Leader et AET) comme des outils de co-construction et non comme de simples outils financiers.

L'animatrice présente la candidature **LEADER** et, plus particulièrement l'axe 3 « Tendre vers un territoire durable et responsable ».

Remarques/échanges

Présentation de la candidature Leader

Cédric SOUS s'interroge sur la **présence de la thématique « forêt »** largement abordée lors des précédents groupes de travail. Celle-ci est concernée par les deux fiches actions de l'axe 3 à travers les notions de valorisation des ressources locales facteurs d'identité territoriale, du foncier, du développement d'une politique énergétique ...

Les participants soulèvent l'importance d'avoir un fil conducteur dans la conduite du programme Leader afin d'assurer une **meilleure cohérence et transversalité entre les projets**. Il s'agit bien d'une des missions du groupe de travail aux côtés de la construction et de l'émergence d'actions collectives. Cette volonté se matérialisera par l'élaboration d'une grille d'analyse des projets Leader, commune à l'ensemble du programme, qui sera soumise pour avis aux participants de ce groupe.

Présentation, dans les grandes lignes, du cahier des charges « Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte »

Cédric SOUS rappelle la **genèse et le contexte de l'appel à projet**. Dans ce cadre, il indique que :

- l'animation soutenue financièrement par l'ADEME (45 000€/an) doit correspondre à 1 ETP énergie non dédié uniquement à l'habitat, aux bâtiments Elle se traduira à travers la signature d'un contrat d'objectifs d'une durée de 3 ans ;
- le 31 mars 2015 est la date butoir mais il est possible de rendre un travail plus complet et abouti en octobre → si le Pays souhaite continuer dans cette démarche, il doit adresser un courrier d'intention motivant cette décision avant le 31 mars ;
- l'intégralité des thématiques présentées dans le cahier des charges doivent être abordée ;
- des regroupements avec d'autres territoires lauréats peuvent être demandés (ex : Communauté de communes du Pays d'Uzerche et le PNR de Millevaches).

Les participants échangent ensuite sur les chaufferies bois et les réseaux de chaleur en partant de l'exemple de Chamberet (25 000 Tq.CO² pour environ 2 000m² de bâtiments).

Monsieur BELLOUIN expose les **différentes thématiques sur lesquelles le Pays pourrait travailler en lien avec les collectivités compétentes** (EPCI, communes ...) :

- les économies d'énergie ;
- les particuliers (l'habitat) ;
- les collectivités territoriales (en lien avec le nouveau dispositif régional sur l'efficacité énergétique des bâtiments publics) ;
- les déchets (« faire autrement que de les brûler ») ;
- les transports (en lien avec la révision prochaine du SCOT) ;
- l'économie (partenariats publics/privés).

➔ Monsieur BELLOUIN s'interroge sur l'adéquation de ces propositions avec l'appel à projet ?

Cédric SOUS indique que ces actions peuvent être inscrites mais il faut **démontrer la plus-value du Pays et de la démarche TEPCV** (Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte), valoriser ce qui s'est fait (les ressources humaines, les exemples ...) ➔ Le Pays est-il la bonne échelle pour mener ce type de projets ?

Michel RIVAL propose que les **projets photovoltaïques** puissent éventuellement être intégrés dans la candidature.

Concernant le **volet « bois-énergie »**, Laure FERRIER indique que le préalable est la sensibilisation (visite d'expériences par exemple) mais que celle-ci n'est pas suffisante. Il est important d'impulser une organisation plus large (accompagner la maîtrise de l'énergie des collectivités, lancer des appels d'offre groupés ...) sachant que les capacités d'investissement sont souvent un frein au développement des chaufferies bois par exemple.

Pistes de travail pour le groupe en 2015 :

➔ **Diagnostic/état des lieux énergétique du patrimoine des collectivités** (bilan énergétique, préconisations, coût du projet et réflexion quant au portage et au financement) : proposer une méthode, travailler sur le cahier des charges, les prestataires mobilisables ... ➔ action menée sur la base du volontariat

➔ **Tisser un partenariat avec le CPIE** (Espace info énergie) sur le conseil aux particuliers en s'inspirant de l'expérience menée par le PNR de Millevaches "*Isole toiT, mais pas tout seul !*".

➔ **Capitalisation d'expériences** : sensibilisation, prise de conscience des enjeux énergétiques, du champ du possible

Prochaine réunion et attendus

La prochaine réunion du groupe de travail est fixée au **mercredi 25 mars 2015 à 14h30 à Chamberet (visite des installations chaufferie bois).**